

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-20-0974 du 23/12/2020

Délégation de signature du 23 décembre 2020

DELEGATION DE SIGNATURE – DIRECTION DES IMPOTS DES NON-RESIDENTS

Direction des Impôts des Non-Résidents

RÉSUMÉ

Délégation de signature à effet de signer et de rendre exécutoire
les avis de mises en recouvrement et les mises en demeure de payer.
Service des Impôts des Entreprises Étrangères.

DOCUMENTS À ABROGER

Délégation de signature BOFiP-RHO-20-0841 du 09/09/2020

La comptable du Service des Impôts des Entreprises Étrangères de la Direction des Impôts des Non-Résidents (DINR) ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment son article L. 257 A ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer et rendre exécutoires les avis de mise en recouvrement et de signer les mises en demeure de payer, au nom du comptable, aux agents exerçant leurs fonctions au Service des Impôts des Entreprises Étrangères de la DINR dont les noms suivent :

- Mme Brigitte GARRIDO, inspectrice divisionnaire des Finances publiques ;
- Mme Cindy AYMARD, inspectrice des Finances publiques ;
- M. Fouad BOUDRIHEM, inspecteur des Finances publiques ;
- M. Sylvain DALUT, inspecteur des Finances publiques ;
- Mme Danie DELCROIX, inspectrice des Finances publiques ;
- Mme Magalie MARIE-BOANA M'ZE, inspectrice des Finances publiques ;
- Mme Édith MATEO, inspectrice des Finances publiques ;
- Mme Agnès RADAMA, inspectrice des Finances publiques ;
- Mme Lydia TELL, inspectrice des Finances publiques ;
- Mme Isabelle MOREL, contrôlease principale des Finances publiques ;
- M. Ghislain ALLANO, contrôleur des Finances publiques,
- Mme Prisca ARAUJO, contrôlease des Finances publiques ;
- Mme Isabelle CHATARD, contrôlease des Finances publiques ;
- Mme Audrey CIAMPORCIERO, contrôlease des Finances publiques,
- M. Kamal ESNAULT, contrôleur des Finances publiques;
- Mme Rachida ESSADKI, contrôlease des Finances publiques,
- Mme Nora FLITI, contrôlease des Finances publiques ;
- Mme Elena KARAMOUCHKINA , contrôlease des Finances publiques,
- M. Benoît KUKIOLCZYNSKI, contrôleur des Finances publiques ;
- Mme Virginie LANQUETIN, contrôlease des Finances publiques,
- Mme Séverine LEMETAYER, contrôlease des Finances publiques ;
- Mme Marie-Carmen MOTA, contrôlease des Finances publiques ;
- Mme Marion VANDECASTEELE, contrôlease des Finances publiques.

Article 2

Au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, délégation de signature est donnée aux agents visés à l'article 1^{er} pour :

- a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 12 mois et porter sur une somme supérieure à 100 000 € ;
- b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 3

La présente délégation sera publiée au bulletin officiel des Finances publiques, section ressources humaines et organisation.

LA COMPTABLE DU SERVICE DES IMPÔTS
DES ENTREPRISES ÉTRANGÈRES,

FLORENCE BEUZELIN

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Jérôme Fournel

ISSN 2268-0756